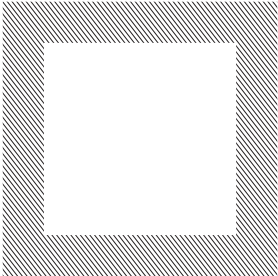
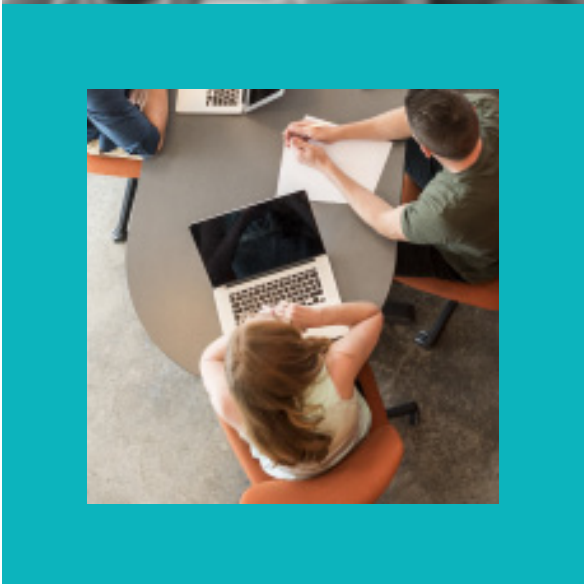
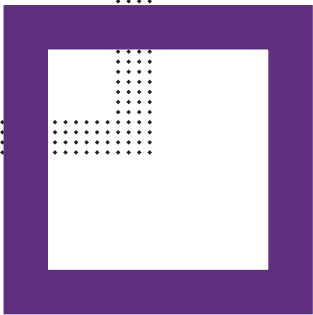
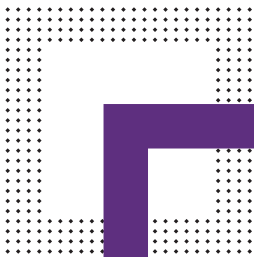


# PRIORITÉS 2018 DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS





La stratégie 2018-2022 de l'AMF définit une vision à moyen terme pour l'institution et explicite la manière dont le régulateur entend mener à bien ses missions. Cette vision se décline par des priorités d'action annuelles résumées ici pour 2018. Celles-ci s'accompagnent de priorités de supervision vis-à-vis des prestataires de services d'investissement régulés par l'AMF.

### Parmi nos priorités d'actions pour 2018

- Soutenir le renforcement de l'ESMA
- Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des textes et le financement de l'économie
- Poser les bases d'une supervision repensée
- Développer une approche transversale de l'innovation
- Intégrer les enjeux de la finance durable
- Développer une stratégie globale en matière de données



## L'enjeu européen : soutenir le renforcement de l'ESMA et préparer le Brexit

Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne impose de repenser l'Europe à 27 et la réalité qu'il faut maintenant donner à l'Union de marchés de capitaux pour assurer l'indépendance mais aussi l'efficacité de nos structures de financement. Ceci implique de progresser en matière de supervision, d'intégration et de compétitivité des marchés financiers à 27. L'année 2018 sera cruciale pour montrer une Europe en ordre de marche.

### ■ La revue des autorités européennes de supervision (ESA) et l'Union des marchés de capitaux (UMC)

Le renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) est un impératif pour structurer l'Union des marchés de capitaux, rendre la supervision plus efficace et homogène et assurer une voix forte de l'Europe vis-à-vis des pays tiers. L'AMF, autorité nationale d'une des principales places financières de l'Union européenne, y contribuera de façon résolue. Les régimes d'équivalence tels qu'ils étaient conçus sont également remis en question par le départ du Royaume-Uni et doivent être revus.

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- soutenir une réforme ambitieuse de l'ESMA dans le cadre des négociations sur la revue des autorités européennes de supervision (ESA) et la revue du règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR) ;
  - identifier les évolutions nécessaires des régimes pays tiers de l'Union européenne de manière à garantir la compétitivité et la sécurité du marché européen ;
  - développer des propositions pour renforcer l'Union des marchés de capitaux à 27, notamment dans les domaines de l'innovation, des barrières transfrontières, ou encore de la finance durable.
- 

### ■ La préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et l'accueil des entités souhaitant localiser des activités à Paris

Les institutions financières implantées au Royaume-Uni ont poursuivi au cours de l'année 2017 leurs investigations sur les schémas de localisation post-Brexit les plus pertinents pour leur modèle d'activité. Les régulateurs européens ont cherché à promouvoir au sein de l'ESMA la cohérence nécessaire pour empêcher que les choix ne soient fondés sur des arbitrages réglementaires. Les discussions et dossiers à l'étude continueront à mobiliser les équipes de l'AMF en 2018.

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- répondre aux sollicitations des acteurs souhaitant implanter des activités à Paris ;
  - renforcer les équipes de suivi des intermédiaires de marché dans le contexte du Brexit ;
  - accroître encore notre implication au sein de l'ESMA, via les comités et groupes de travail – l'AMF assure ainsi la présidence des comités permanents *corporate finance* et *post-marché*.
-



## Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des textes et le financement de l'économie française

Face à un cadre réglementaire qui s'est considérablement complexifié, le rôle du régulateur est aussi d'aider les acteurs à mettre en œuvre les nouveaux textes. Il s'agit, en outre, de veiller à l'attractivité des marchés. À noter, enfin, que des efforts seront faits pour faciliter la lecture du règlement général de l'AMF, notamment par des encarts informatifs et l'inclusion de liens électroniques facilitant l'accès aux textes. La finalisation du site internet dédié au règlement général permettra aussi de nouvelles fonctionnalités de recherche.

### ■ La directive Marchés d'instruments financiers (MIF 2) et les autres textes structurants pour les acteurs financiers

L'entrée en application de MIF 2 représente un enjeu considérable pour les acteurs. Les équipes de l'AMF continueront à accompagner les acteurs au quotidien en répondant à leurs interrogations et à travers un travail de pédagogie sur les textes. Il s'agira aussi d'évaluer les effets progressifs de la mise en œuvre de la directive sur le fonctionnement des marchés et de veiller aux risques de contournement.

Plusieurs autres textes importants structureront le programme de travail de l'AMF dans les mois qui viennent, avec l'entrée en vigueur des règlements Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPS) (janvier 2018), Titrisation (janvier 2018), Indices (janvier 2018) et Fonds monétaires (juillet 2018).

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- répondre aux questions des acteurs et publier des guides (ou des fiches pédagogiques) visant à faciliter la compréhension des règles en vigueur, en lien avec les autres régulateurs européens et l'ESMA (publication de questions-réponses de l'ESMA) ;
  - mettre à jour et revoir la doctrine de l'AMF (instructions, positions-recommandations, questions-réponses) concernée par l'entrée en application de la directive MIF (une centaine de textes dont certains pourront être consolidés ou supprimés) ;
  - intégrer et fiabiliser les nouveaux *reportings* prévus par la directive ;
  - évaluer d'ici la fin 2018 l'impact des nouvelles règles notamment sur l'offre de recherche et l'écosystème et suivre les évolutions possibles en termes de structure de marché et de liquidité.
- 

### ■ L'accompagnement des sociétés cotées

Face à l'accroissement des règles imposées aux sociétés cotées, celles-ci expriment des attentes fortes en termes d'accompagnement. Il s'agit donc de poursuivre les efforts menés ces dernières années aux côtés des entreprises qui souhaitent se financer sur les marchés et réfléchir, dans le cadre français (entrée en application du règlement européen Prospectus, transposition de la directive Droits des actionnaires, plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) et européen (UMC), aux conditions permettant d'assurer un financement diversifié pour les entreprises et le niveau de protection adéquat pour les investisseurs.

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- faire évoluer le rapport de l'AMF sur la gouvernance et la rémunération des dirigeants en tenant compte des progrès accomplis par les émetteurs ces dernières années ;
  - organiser des ateliers techniques destinés aux émetteurs pour faciliter la mise en œuvre du règlement Abus de marché (MAR) ;
  - poursuivre les efforts menés à destination des PME-ETI cotées et créer un forum d'échanges dédié ;
  - faire évoluer le cadre applicable aux émetteurs de titres financiers en veillant à l'attractivité des dispositifs retenus pour les sociétés.
-

## 3

### Poser les bases d'une supervision repensée

L'évolution de notre modèle de supervision constitue un axe fort de la stratégie 2018-2022. Elle nécessite des investissements humains et financiers importants qui s'étaleront dans le temps et un dialogue étroit avec l'industrie pour expliciter nos attentes et notre approche. L'objectif est de rendre notre modèle de supervision plus robuste, plus transparent et mieux à même de répondre aux défis représentés par les nouveaux textes réglementaires, l'extension de notre champ de compétences ou encore l'essor de la distribution transfrontière et les mutations rapides de l'industrie.

Un premier changement dans notre approche consiste en la publication de priorités annuelles de suivi et de contrôles qui sont détaillées séparément. D'autres initiatives seront prises dès 2018.

#### ■ La mise en place de contrôles courts

Pour certains thèmes identifiés dans nos priorités annuelles de supervision, l'AMF va mettre en place des missions de contrôle plus courtes, permettant de couvrir un nombre plus important d'entités pour une thématique donnée et, ainsi, de comparer les pratiques sur un plus grand nombre d'acteurs. Dans certains cas, des contrôles courts sur alertes pourront aussi être déclenchés. En parallèle à ces contrôles courts, des missions de contrôle traditionnelles seront maintenues.

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- mener une trentaine de contrôles courts de prestataires de services d'investissement (contrôles de sociétés de gestion et contrôles de commercialisation) sur les thématiques prioritaires de supervision identifiées.

#### ■ Une responsabilisation accrue des acteurs pour les documents commerciaux

L'AMF a initié, il y a plusieurs années, une revue préalable des documents commerciaux des produits destinés au grand public. Cette démarche visait à corriger les déséquilibres dans la présentation de l'information, notamment la mise en avant des performances par rapport à l'information sur les risques ou encore la transparence sur les frais. Une attention particulière était par ailleurs portée aux produits complexes ou en fonction de la clientèle visée. Ces efforts se sont traduits par des progrès dans la qualité des documents commerciaux préparés par les acteurs qui permettent aujourd'hui à l'AMF de faire évoluer son approche.

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- mener des travaux avec la Place pour consolider la doctrine de l'AMF sur les informations contenues dans les documents commerciaux et expliciter les conséquences pour les acteurs lorsque les documents mis en circulation ne répondent pas aux attentes du régulateur sur la transparence de l'information ;
- mettre en place un examen *a posteriori* des documents commerciaux, sur la base de sondages.

#### ■ Renforcer notre approche par les risques

Le renforcement du suivi des acteurs après la phase d'autorisation doit aller de pair avec un renforcement de notre approche par les risques et de nos mécanismes d'alerte. De manière cohérente avec les différents projets, notamment technologiques et en matière de données (*cf.* ci-dessous), des efforts particuliers seront faits cette année pour faciliter le travail des équipes de suivi et rendre nos méthodologies plus robustes.

---

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- définir la stratégie d'utilisation des nouvelles données disponibles à des fins de supervision ;
- renforcer nos méthodologies de *scoring* des acteurs ;
- déployer en fonction des besoins de nouveaux outils d'aide à l'analyse pour les superviseurs.



## Développer une approche transversale de l'innovation au sein de l'AMF et poursuivre notre accompagnement

Les innovations, notamment technologiques, modifient en profondeur l'industrie financière et bouleversent les modèles établis ; elles offrent des opportunités aux acteurs de réduire leurs coûts et des bénéfices en termes de transparence, de gestion des risques ou de traçabilité des opérations, par exemple. Le développement de ces innovations nécessite un terrain sécurisé, propice à la confiance. L'AMF continuera en 2018 à accompagner les porteurs de projets innovants, notamment à travers l'action de la Division Fintech, innovation et compétitivité (FIC) créée en 2016.

Par ailleurs, alors que certaines technologies ne sont plus aujourd'hui à un stade de recherche mais à une phase de déploiement, l'action du régulateur doit être complétée par un suivi de la mise en œuvre des innovations, y compris pour une meilleure appréciation des changements et des risques éventuels, ainsi que par un effort d'éducation et de vigilance vis-à-vis des épargnants. De nombreuses questions, juridiques ou opérationnelles, posées par ces projets parfois profondément disruptifs, exigeront en outre la mobilisation des équipes de l'AMF. Les impacts se font sentir enfin au niveau de l'action répressive du régulateur, tant en raison de l'émergence de nouvelles formes d'infractions (cybercriminalité notamment) que des problématiques nouvelles liées à la protection des données.

---

### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- continuer à accompagner les porteurs de projets innovants et les guider dans l'application de la réglementation, notamment à travers le renforcement de l'équipe FIC ;
  - poursuivre les réflexions sur les évolutions du cadre réglementaire face aux nouvelles offres, notamment les *Initial Coin Offerings* (ICO), et faire valoir au niveau européen l'approche du régulateur français en matière d'innovations ;
  - renforcer l'approche transversale de l'innovation au sein de l'AMF, sensibiliser et former les équipes et mettre en place les bases d'un suivi des évolutions en œuvre au sein des acteurs.
- 



## Intégrer les enjeux de la finance durable dans les missions et l'activité de l'AMF

L'impact de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable sont des enjeux clés pour les entreprises, les investisseurs et les marchés financiers en général. Au-delà de la vigilance exercée par l'AMF sur la transparence fournie aux investisseurs, le régulateur a un rôle à jouer dans le développement d'une finance durable construite sur un langage commun, à la hauteur des attentes exprimées par un nombre croissant d'investisseurs et des risques et des enjeux de financement identifiés. Cette thématique sera traitée de manière transversale au sein de l'AMF.

---

### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- participer aux travaux menés au niveau européen dans le cadre du Plan d'action de la Commission européenne pour la finance durable, notamment à partir des retours d'expériences de l'AMF sur la mise en œuvre de la loi pour la Transition énergétique et pour la croissance verte (TECV) ;
  - se doter progressivement d'une expertise technique dans les domaines de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) et de l'investissement socialement responsable (ISR) au sein des équipes chargées du suivi des émetteurs et de la gestion d'actifs – dans le prolongement du rapport RSE de 2016 de l'AMF, poursuivre les analyses sur le développement des rapports intégrés par les sociétés cotées.
-



## Nos grands projets informatiques et la stratégie en matière de données

Deux projets majeurs, initiés en 2015 et 2016, visent à doter l'AMF des systèmes et outils nécessaires pour réaliser ses missions. Ils seront complétés par une initiative transversale en 2018 sur l'utilisation des données de *reporting*.

### ■ Des outils de *big data* pour la surveillance des transactions : le projet ICY

Pour accompagner l'accroissement significatif des flux de données qui accompagne les nouveaux textes européens et qui exige des investissements considérables de la part des acteurs, l'AMF a initié fin 2015 un vaste plan de modernisation de son outil de surveillance des transactions baptisé ICY. Ce projet, mené sur cinq ans, permettra la modernisation des dispositifs et le recours à de nouvelles technologies offrant de meilleures performances et des fonctionnalités innovantes.

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- finaliser le remplacement de l'outil de surveillance des marchés sur l'année 2018 et poursuivre la formation des différents utilisateurs de la plateforme ;
- assurer l'exploitation efficace des nouvelles données de *reporting*.

### ■ La modernisation de notre outil d'interface avec les sociétés de gestion : le projet BIO 3

L'AMF a, par ailleurs, engagé en 2016 un programme de refonte de l'outil informatique utilisé pour les échanges avec les sociétés de gestion. Cet outil de référentiel de données sur la gestion d'actifs est utilisé comme extranet ainsi que pour le traitement des dossiers par l'AMF et pour diffuser des informations auprès du public ou de nos partenaires. Le nouvel outil sera notamment capable de s'adapter aux évolutions réglementaires tout en répondant mieux aux attentes des acteurs pour leurs échanges d'informations avec l'AMF. Il permettra aussi un suivi plus robuste des acteurs. La phase finale de déploiement est prévue pour 2020.

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- finaliser la conception générale de l'outil et le recensement des données requises à terme ;
- sélectionner l'intégrateur et commencer la mise en œuvre pour une première ouverture de service en 2019.

### ■ Stratégie en matière de données

Les données sont indispensables au métier du régulateur. Elles répondent à plusieurs besoins : surveillance des marchés, suivi des acteurs, identification des risques au niveau macro (stabilité financière, fonctionnement des marchés) ou micro-prudentiel (acteurs ou produits). Avec l'augmentation considérable des données transmises au régulateur, celui-ci doit se doter des moyens nécessaires en compétences et outils pour intégrer, fiabiliser et utiliser pleinement les nouveaux *reportings*. Les efforts déjà menés, par exemple pour l'intégration des *reportings* EMIR, doivent se poursuivre et s'intégrer dans une démarche globale et cohérente, qui favorise le développement d'une réelle culture de la donnée. Il s'agit de définir les différents besoins, la gouvernance globale et la protection des données au sein de l'institution, ainsi que les modalités, par exemple, de partage et d'échanges des données, avec d'autres autorités ou d'autres parties prenantes (chercheurs, etc.).

#### L'OBJECTIF POUR 2018 :

- développer une stratégie globale en matière de données pour l'AMF et définir le calendrier de mise en œuvre.

## **7 Être attentif aux changements d'habitude d'épargne dans un contexte d'évolution de la fiscalité et poursuivre nos actions en faveur des épargnants**

Un Observatoire de l'épargne renouvelé et le déploiement de visites mystères notamment dans le monde digital, permettront de mieux suivre les pratiques de commercialisation post-MIF 2, d'identifier les freins et les leviers à l'orientation de l'épargne vers le financement productif et l'impact de changements comme celui de la fiscalité de l'épargne. Les actions de surveillance, prévention, alerte et de pédagogie seront renforcées en 2018, en explorant de nouvelles voies. Un nouveau site internet dédié aux épargnants sera par ailleurs disponible en 2018.

### **L'OBJECTIF POUR 2018 :**

- approfondir les méthodes et outils de veille pour émettre plus rapidement les alertes vis-à-vis des produits les plus risqués ou frauduleux, y compris en renforçant nos partenariats (Police, Signal Spam, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes – DGCCRF –, etc.) et assurer la surveillance des produits concernés par les mesures nationales ou européennes de *product intervention* (options binaires, Forex, contrats de différence – CFD –) ;
- mener dans le cadre du Pôle commun avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) des travaux sur les populations âgées pour sensibiliser les acteurs et prévenir les mauvaises commercialisations ;
- proposer des évolutions de l'épargne salariale, vecteur privilégié de l'épargne de long terme, et mettre à profit le projet de produit paneuropéen d'épargne-retraite (PEPP) ;
- développer notre compréhension des épargnants, avec la mise en place d'un panel d'investisseurs et en intégrant mieux les apports de la finance comportementale dans notre approche ;
- suivre les impacts possibles en termes d'allocation de l'épargne des récentes évolutions en matière de fiscalité.

## **8 Engager la transformation digitale de l'AMF et revoir nos fonctionnements internes**

Les changements surviennent à un rythme rapide et les régulateurs, comme les acteurs de l'industrie, doivent composer avec un futur incertain, qui oblige à gagner en agilité. Cela impose de faire évoluer nos modes de fonctionnement, notamment pour dégager du temps pour les tâches à plus forte valeur ajoutée et les zones de risques. Plusieurs initiatives seront prises pour revoir nos procédures et nos méthodes de travail. Des efforts particuliers seront aussi faits pour maintenir notre capacité à recruter les bons profils et à former nos équipes pour répondre aux nouveaux besoins en compétences. Pour nos relations avec l'extérieur, il s'agit aussi de simplifier les échanges et de moderniser nos offres d'interface. Le plan de transformation se déroulera sur plusieurs années.

Afin de donner la visibilité nécessaire à moyen terme, une discussion sera engagée en 2018 avec le Gouvernement pour obtenir un engagement pluriannuel de ressources pour l'Autorité.

### **L'OBJECTIF POUR 2018 :**

- poursuivre le mouvement de digitalisation engagé, pour les échanges internes et externes – pour les sociétés cotées, finaliser le processus de dématérialisation des processus de dépôts des documents ;
- revoir nos mécanismes de contribution pour les simplifier et les rendre plus efficaces pour les entités contributrices comme pour l'AMF ;
- revoir nos modes de fonctionnement internes pour gagner en efficacité et agilité.







## Contacts

Direction de la communication  
Tél. 01 53 45 60 25  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Retrouvez-nous sur les réseaux  
sociaux



17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02  
Tél. 01 53 45 60 00  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)